



Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 SEPTEMBRE 2011

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Serge PARAYRE, Denise COLLIER, Liliane BREARD, Gilbert GARCIA, Sylvain CIVIDINO, Walter RIEDER, Jean-Louis BERTRAND, Georges ADRYANCZYK-PERRIER.

Absents : Liliane BOSETTI représentée par Sylvain CIVIDINO, Cyril AUBANEL (non excusé).

Secrétaire de séance : Serge PARAYRE.

### Compte rendu des décisions prises au titre de l'article L2122-22

Les décisions :

- arrêt du bail de Monsieur Jacques GUIBAUD, décédé, à compter du 15 Août 2011.
- un bail octroyé à Monsieur et Madame Audrey ROCHETTE, pour un local, pour 6 mois à compter du 01 Juillet 2011.

En matière de justice :

- défense de la Commune dans les litiges consécutifs aux décisions de la Commune de Meyrannes d'arrêter le RPI.
- information des décisions du Tribunal de Grande Instance d'ALES concernant les époux PIMENTEL, les condamnant aux dépens de l'instance.

#### 1 - Personnel municipal : - Organigramme - adaptation

Le Conseil, à l'unanimité, a décidé la création d'un poste d'Éducateur Territorial des activités physiques et sportives, Principal de 1<sup>ère</sup> Classe pour répondre aux dispositions réglementaires.

#### 2 - Contrat d'assurance des risques statutaires : contrat groupe avec le Centre de Gestion du Gard

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer au contrat cadre d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Gard.

#### 3 - Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le RPI est reconduit pour 1 an.

Le Maire informe l'assemblée que la rentrée des classes s'est bien déroulée. Les effectifs sont en croissance :

- 48 élèves en maternelle,
- 67 élèves en primaire,
- 56 élèves déjeunent à la cantine.

Le Maire fait part également des travaux réalisés durant les vacances scolaires.

#### 4 - Convention avec la DDTM du Gard

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à la nouvelle convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard pour traiter plus efficacement les certificats d'urbanisme d'information et les dossiers de déclaration préalable, lorsqu'elles ne concernent pas les divisions foncières.

#### 5 - Taxe sur la consommation électrique

A l'unanimité, le conseil fixe à 8% le taux de la taxe sur la consommation électrique. (taux identique à l'ancienne taxe sur les fournitures d'électricité).

#### 6 - Taxe d'aménagement

La taxe locale d'équipement est remplacée au 01 Mars 2012 par la taxe d'aménagement. Le conseil fixe, à l'unanimité, le taux de la nouvelle taxe à 5% (taux identique à l'ancienne taxe).

La taxe a rapporté 25 835€ en 2009 et 25 616€ en 2010, elle est destinée à financer les renouvellements des réseaux électriques.

#### 7 - Demande de subvention pour le réseau d'eau et la télé-relève

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil donne son accord, 11 voix pour, 1 voix contre (Jean-Louis BERTRAND ) 1 absente, pour demander une subvention au Conseil général et à l'Agence de l'Eau pour mettre en place une solution de télé-relève des compteurs d'eau par réseau radio fixe. La dépense d'investissement est estimée entre 150 000 et 200 000€.

#### 8 - Site industriel : création d'un budget annexe

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acheté le Site industriel anciennement SCOPROM. Il précise que pour mener à bien la création de la route, la division du site et la réalisation des équipements, la réglementation comptable demande de créer un budget annexe au budget principal de la commune. A l'unanimité, le conseil donne son accord sur la création de ce budget hors taxes et vote en fonctionnement un montant de dépenses/recettes de 40 000€ et en investissement un montant de dépenses/recettes de 600 000€.

#### 9 - Travaux d'équipement pour énergie solaire - toiture de la mairie, pôle médical

Le conseil décide, à l'unanimité, la mise en place d'équipements solaires sur la toiture de la mairie et sur une partie de la toiture du pôle médical. Pour la mairie le montant des travaux est estimé à 35 000€, pour le pôle médical à 60 000€.

Ces équipements feront l'objet d'un rachat de courant par EDF.

#### 10 - Bail pour équipement solaire du toit de l'école maternelle

Il est décidé, à l'unanimité, d'établir un bail de 21 ans auprès de la société FONROCHE pour installer une centrale photovoltaïque sur le toit de l'école maternelle. En contrepartie la commune bénéficiera du reversement d'un loyer de 3,03€/m<sup>2</sup> par an indexé, installation étant d'une surface de 212m<sup>2</sup>.

#### 11 - Acquisition de terrains (échanges avec l'O.N.F. - secteur Montalet)

A l'unanimité, le conseil décide d'acquérir les parcelles B445 et B449 d'une surface totale de 11 379m<sup>2</sup> à Madame CASTANG épouse COHIDON pour un montant de 4 000€.

12 - reporté au prochain conseil.

#### 13 - Salle des brousses - marché complémentaire

Le conseil donne son accord, à l'unanimité, à la réalisation des travaux de réfection du plafond pour un montant de 8500,18€/HT réalisés par la SARL STRYCHANIN.

#### 14 - Admission en non valeur

Il est décidé, à l'unanimité, d'admettre en non valeur des créances sur le budget de l'eau et de l'assainissement pour un montant de 1 158, 83€.

#### 15 - Réalisation d'un emprunt

Les travaux décidés ci-dessus nécessitant la réalisation d'un emprunt, sur proposition du Maire le conseil décide par 7 voix pour, 4 voix contre ( Sylvain CIVIDINO, Jean-Louis BERTRAND, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Liliane BOSETTI représentée par Sylvain CIVIDINO) et une abstention (Walter RIEDER) de souscrire un emprunt auprès du Crédit Agricole du Gard à hauteur de 700 000€.

## 16 - Décisions modificatives sur les budgets

Par 8 voix pour et 4 abstentions le conseil décide des décisions modificatives :

- pour le budget de la commune 5 000€,
- pour le budget du service de l'eau et de l'assainissement : 8 727,38€.

## 17 - Jumelages

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil décide d'adhérer à l'association pour le jumelage qui pourrait être mise en place avec 2 villages de Pologne. Le coût de l'adhésion est de 100€.

## 18 - Prêt d'une salle pour les primaires socialistes

A l'unanimité, le conseil décide de prêter la salle de l'ancienne école de Gammal et le matériel électoral pour l'organisation des élections pour les primaires socialistes.

## 19 - Subvention aux associations

Il est décidé par 11 voix pour et 1 abstention (Sylvain CIVIDINO) d'attribuer une subvention de 2 500€ au Sporting Club Moliérois.

## Questions diverses :

### 1 - Monsieur Walter RIEDER :

- Mas Quatrebras - Mas Fonfrède : Pourquoi ne pas passer par INTERNET pour trouver un repreneur ? Je ne sais pas qui est contre ce principe ? Monsieur le Maire s'est engagé à mettre cette question à l'ordre du prochain Conseil Municipal.

- concernant l'ordre du jour n°7 : le service des impôts va-t-il faire le nécessaire, comme actuellement, en cas d'impayés ?

- rentabilité de ce système ? Cette question sera développée lors de l'appel d'offre.

- projet des routes RD 130 et 140 à mettre sur table : réponse de Monsieur le Maire : « Oui, nous le ferons lorsque l'ensemble des études aura été rendu par les intervenants. »

### 2 - Monsieur Jean-Louis BERTRAND :

- le projet de la Médiathèque, qu'en fait-on ? Réponse de Monsieur le MAIRE : ~~Mise sur table sous 1~~ *Mise en attente*

### 3 - Monsieur Sylvain CIVIDINO :

- cité 13 : qu'en est-il ? Cela se fera-t-il ? Réponse de Monsieur le MAIRE : « La vente est en cours ».

- intercommunalité ? Réponse de Monsieur le Maire : « en cours de réflexion. Vote en mars 2012 ». Explications sur les modalités d'insertion. Réunion en préfecture le 09/09/2011.

### 4 - Monsieur Georges ADRYANCZYK-PERRIER :

- Que fait-on des acacias malades sur la place du marché ? Réponse de Monsieur le Maire : « On va les abattre prochainement ».

La séance est levée à 22 h35.

Le secrétaire de séance

Serge PARAYRE

Jean VEYRUN

Liliane BREARD

Walter RIEDER

Le Maire

Patrick DUMAS

Denise COLLIER

Sylvain CIVIDINO

Georges ADRYANCZYK-PERRIER

Serge PARAYRE

Gilbert GARCIA

Jean-Louis BERTRAND

